

Mutualité Sociale Agricole Ain-Rhône

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2019

L'assemblée générale ordinaire de la MSA AIN-RHÔNE s'est déroulée le jeudi 11 AVRIL 2019, à RILLIEUX-LA-PAPE (69), sous la présidence de Monsieur Olivier de SEYSSEL.

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

Sont désignés comme assesseurs :

1 ^{er} collègue	André LORCHEL de Quincieux (69)
2 ^{ème} collègue	Aimée SEVE de Maillat (01)
3 ^{ème} collègue	René HUG de Lucenay (69)

La fonction de secrétaire de séance est assurée par le Directeur Général, Monsieur Jean-Marc GEORGE.

L'ordre du jour est rappelé par le Président Olivier de SEYSSEL :

- Accueil par le Maire de Rillieux-la-Pape et par le Président Olivier de Seyssel
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 5 avril 2018
- Rapport moral du Président
- Rapport d'activité 2018 du Directeur Général et de son équipe de Direction
- Résolution financière
- Rapport mutualiste
- Thème central : «Regards sur la MSA par ses élus : une histoire d'engagement»
- Questions des délégués
- Discours du Président de la CCMSA, Pascal CORMERY
- Intervention de Monsieur Charles de la VERPILLERE, député de l'Ain et clôture de l'Assemblée Générale statutaire

Le **quorum étant atteint**, le Président Olivier de Seyssel déclare la **séance ouverte**.

Il salue les personnalités présentes et fait part des excuses reçues. Il souligne la présence de Pascal CORMERY, Président de la Caisse Centrale de MSA et le remercie d'avoir accepté l'invitation de la MSA Ain-Rhône. Il remercie également Monsieur Alexandre VINCENDET, Maire de Rillieux-la-Pape de nous faire l'honneur de sa présence. Il précise que Monsieur VINCENDET est par ailleurs Conseiller de la Métropole de Lyon qui est une collectivité importante, avec de nombreuses compétences. C'est aussi un Conseil départemental et il y a lieu de souligner que les Caisses de MSA ont beaucoup de liens avec les Conseils départementaux. Monsieur VINCENDET rappelle quant à lui ses origines bugistes et indique que la commune de Rillieux-la-Pape était jusqu'en 1972 une commune du département de l'Ain.

Il est très heureux d'accueillir la MSA dans une ville située entre campagne et métropole et souligne que Rillieux-la-Pape, bien que située en banlieue avec de grands ensembles, est aussi une importante réserve foncière de la métropole car il y a encore beaucoup de terres agricoles. Le maraîchage y est une activité importante. Il ajoute qu'une réorganisation urbaine est actuellement en cours. Il conclut en précisant qu'en tant que petit-fils d'agriculteurs, il pense que l'agriculture fait partie de notre patrimoine et qu'il y a lieu de la préserver.

Le Président de SEYSSEL rappelle que la MSA est le seul régime de protection sociale avec des représentants élus démocratiquement, exploitants agricoles, employeurs de main d'œuvre et salariés.

Avant de soumettre le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 5 avril 2018 à l'approbation de l'Assemblée, le Président de SEYSSEL indique que la MSA Ain-Rhône a accueilli un nouveau Directeur, Monsieur Jean-Marc GEORGE, le 1^e octobre 2018, Monsieur Ludovic MARTIN ayant rejoint la CCMSA. Il précise que Monsieur GEORGE aura l'occasion de se présenter au cours de la matinée.

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 5 avril 2018

Le Président Olivier de SEYSSEL indique que le procès-verbal a été mis en ligne sur le site Internet.

Aucune observation n'étant apportée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT MORAL du Président de SEYSSEL, au nom du Conseil d'Administration.

Pour notre dernière Assemblée Générale avant les élections MSA, nous avons la chance de recevoir Pascal CORMERY, Président de la CCMSA. Vous me permettrez de vous faire un rapport moral succinct et je n'aborderai pas les dossiers nationaux car le Président CORMERY nous parlera de l'actualité sociale «parisienne».

L'année 2018 a été marquée par un fort contexte d'engagement, de lutte, de revendications. Dans mon rapport moral cette année, j'avais envie de vous montrer que la MSA, que ce soit son Conseil d'administration, son encadrement ou son personnel, est dans cette posture d'adaptation permanente de défense des droits de ses adhérents, et d'engagements forts.

Je voudrais vous parler de 4 engagements forts qui me tiennent à coeur.

Le premier engagement, et non le moindre :

Engagement pour que le service que l'on propose soit à la hauteur de vos attentes

Le Conseil d'Administration a nommé en octobre dernier un nouveau directeur, Monsieur Jean-Marc GEORGE. Nous avons volontairement choisi un homme d'expérience qui a été missionné pour redresser la caisse : les résultats, le fonctionnement, sa performance en matière de délais de traitement, de stock, mais aussi de relation clients qu'elle soit physique ou téléphonique. Il faut être clair, notre MSA subissait des critiques légitimes et nous avons la plus grande difficulté à rendre le service public que tout ressortissant est en droit d'attendre d'une caisse de protection sociale.

Dès son arrivée, une nouvelle organisation s'est mise en place, et des effets positifs sont déjà constatés. Les stocks baissent, les délais de paiement diminuent. Les taux de réponse téléphonique s'améliorent et on étend depuis peu les plages d'accueil sur rendez-vous à toute la journée.

Tout cela vous sera présenté tout à l'heure. Je ne dis pas que «tout est rose» et que toutes les difficultés ont disparu. Mais je tenais à vous affirmer que nous sommes dans une dynamique positive. Nous nous réorganisons, nous nous améliorons, et nous voulons que cela se sache. Aujourd'hui, et après la suppression du RSI, cette amélioration n'est pas une éventualité qu'on peut envisager, mais c'est bien une «obligation de survie», nous sommes obligés et avons le devoir d'être bons !

Je voudrais, à ce sujet, profiter de la présence du Président CORMERY pour lui transmettre publiquement mes sincères remerciements, à lui et à son nouveau Directeur, François Emmanuel BLANC, pour leur soutien sans faille dans cette période difficile de restructuration et de redressement de notre caisse. Je peux témoigner et affirmer que les valeurs mutualistes et solidaires qui sont dans nos gènes à la MSA ont un vrai sens lorsqu'une Caisse est en difficulté, nous avons pu compter sur le soutien de la Caisse Centrale dès que notre plan de redressement a été validé par notre Conseil d'Administration.

Grand merci à toi, mon cher Pascal.

Engagement pour que les réformes s'adaptent à la réalité du terrain, à votre vécu

2018 n'a pas manqué de changements majeurs sur lesquels les équipes de la MSA ont travaillé et pour lesquelles aussi, souvent, les élus ont été particulièrement attentifs aux conditions d'application.

Un bon exemple est le nouveau TESA. Il a été testé par certains, vous nous avez fait part des dysfonctionnements, nous avons fait remonter des propositions d'amélioration, fait part des scénarios qui avaient notre préférence... et au final nous avons eu gain de cause au vu des décisions qui ont été prises. Et aujourd'hui encore les équipes continuent les travaux engagés avec les pouvoirs publics pour le pérenniser et le simplifier davantage.

Je peux citer également le Prélèvement à la source, pour lequel notre institution a dû s'adapter, faire évoluer ses outils pour être au rendez-vous, bien communiquer avec nos adhérents, pour ne pas ajouter de la lourdeur à cette réforme de grande ampleur. Je pense notamment à nos adhérents retraités, qui avaient de nombreuses questions et pour lesquels nous avons, soit apporté des réponses en direct sur les principes de la réforme et son application pour les prestations MSA, soit orienté vers la DGFIP pour les questions plus complexes concernant leurs impôts.

La revalorisation de la prime d'activité a été préparée fin 2018 au sein des MSA, pour une application en 2019 aux salariés, exploitants ou chefs d'entreprises aux revenus modestes. Les salariés et les exploitants agricoles qui bénéficiaient déjà de la Prime d'activité n'ont aucune démarche à effectuer et les démarches des primo bénéficiaires ont été largement simplifiées afin qu'un maximum puisse bénéficier de cette aide financière complémentaire.

Une des réformes importantes de 2018 est le maintien de l'allocation de remplacement maternité des agricultrices et de la couverture des frais de remplacement à 100%. Cela répond à un réel besoin sur le terrain, et va dans le sens du travail que la MSA fait au quotidien pour apporter un appui aux réalisations des services de remplacement.

Engagement pour l'accès aux soins et aux services publics en milieu rural.

Les exemples sont multiples sur ce sujet. Il suffit d'évoquer les MSAP sur notre territoire (la MSA est partenaire de 18 dans les deux départements, et ce chiffre est en constante augmentation), ou encore nos actions pour favoriser la création et le fonctionnement des MARPA, dont certaines particulièrement innovantes sont en projet dans l'Ain (sur la problématique du handicap et de la maladie d'Alzheimer). Je peux également citer la télémédecine et le positionnement avant-gardiste sur ce sujet de la maison de retraite Ary Geoffroy, en partenariat avec l'ARS. Les élus MSA travaillent d'ailleurs actuellement sur les grandes orientations de notre système dans les prochaines années. L'enjeu du projet «MSA 2025» (*dont nous parlera le président Cormery*) est d'apporter des réponses aux besoins des populations des territoires, notamment ruraux et fragiles, dans le contexte de la fracture sociale, territoriale, numérique. Il s'agit pour la MSA de contribuer à la cohésion des territoires ruraux au-delà du service aux ressortissants agricoles (par ses actions, sa présence, ses élus...).

Un thème qui me tient à cœur est la lutte contre la pauvreté. La MSA a un vrai rôle à jouer dans le déploiement de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Nous devons être un véritable partenaire, être un terrain d'expérimentation des mesures car le phénomène de pauvreté touche à la fois des grands pôles urbains et des zones rurales isolées. La question de la pauvreté rurale doit être appréhendée, notamment dans un enjeu de cohésion territoriale. En 2014 (*nous ne disposons pas de chiffres plus récents*), près des deux tiers des membres de ménages allocataires agricoles disposent d'un revenu inférieur ou égal au revenu médian de l'ensemble des ménages.

Quatrième engagement sur lequel je souhaitais mettre l'accent :

Engagement pour le guichet unique, et son action transverse au service de tous.

Pour l'illustrer, je peux évoquer deux choses.

Un projet de Santé sécurité au travail auprès de la filière bois dans l'Ain. Nous sommes partis d'une problématique de prévention, et aujourd'hui, nous travaillons aux côtés des acteurs de la filière sur tous les aspects de leur métier, et évoquons ensemble des problématiques de prestations, de prise en charge des cotisations en cas de difficulté... C'est pour cette vision 360 d'une situation, et de son règlement, que nous nous battons. Petit aparté, sur ce dossier de la filière bois, il n'est pas normal que les professionnels comme les débardeurs, les scieurs, les marchands de bois et ONF n'appartiennent pas tous au même régime de protection sociale, ne dépendent pas tous de la même chambre consulaire, il y a une filière à réorganiser au niveau national !

Ensuite je voulais vous parler d'AgriEcoute, le service d'écoute téléphonique accessible 24h/24 et 7j/7, destiné à la population agricole en difficulté et qui a été renforcé depuis octobre 2018.

Son leitmotiv : détecter et repérer les personnes en difficulté pour prévenir les risques de passage à l'acte et les aider à surmonter leurs difficultés. Ce service national est associé aux cellules locales de prévention pluridisciplinaires dans chaque MSA qui ont vu leur rôle s'amplifier. Dans l'Ain et dans le Rhône, nos travailleurs sociaux, médecins du travail, professionnels de la santé, de la sécurité au travail, des services techniques (cotisations, prestations) travaillent en coordination avec AgriEcoute lorsqu'un signalement leur est fait.

C'est notre organisation en guichet unique qui facilite le travail des cellules de prévention MSA et qui représente un vrai gage de meilleur suivi de l'adhérent en grande difficulté.

En conclusion

Solidarité, Responsabilité, Démocratie locale : ce sont les trois valeurs qui guident notre action. Elles n'ont de sens qu'à travers votre action en tant qu'élu MSA et votre investissement sur nos territoires.

On nous envie ce modèle de proximité, de représentativité à l'heure où beaucoup de services publics cherchent la bonne formule dans la relation avec leurs clients, ou leurs adhérents. A nous de veiller à la performance de notre modèle (et les élus MSA y sont particulièrement vigilants) pour montrer qu'il est unique et précieux. Les élections à venir l'année prochaine seront pour nous un moment clé. Mais nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet dans la matinée.

Avant de laisser la parole à ceux qui la mettent en œuvre au quotidien afin qu'ils se présentent à vous, et notamment au Directeur général, Jean-Marc George qui sera accompagné de son équipe de direction, nous allons procéder au vote du rapport moral.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITE présenté par Monsieur Jean-Marc GEORGE, Directeur Général et son équipe de Direction

Monsieur GEORGE prend la parole tout en invitant son équipe de Direction à venir le rejoindre.

C'est avec un grand honneur que je me présente à vous aujourd'hui et c'est avec beaucoup d'humilité que je vais intervenir. J'ai été nommé pour ma solide expérience et malgré ma méconnaissance du monde agricole, je peux dire que mon expertise en matière de protection sociale et ma capacité à gérer les crises ont motivé mon recrutement. Des objectifs de performance m'ont été fixés ainsi qu'à mes équipes, dans un contexte particulier de diminution d'effectifs imposé par la Caisse Centrale. Il nous faut faire face avec des ressources très diminuées, ce qui rend difficile l'atteinte de nos résultats.

J'ai rapidement pris conscience du fait que le monde agricole a des contraintes que ne connaît pas le régime général. J'ai été recruté parce que je me sens à votre service et pour que la MSA Ain-Rhône soit à nouveau au rendez-vous de tous ses adhérents, car la priorité aujourd'hui est que les adhérents aient à nouveau confiance en la MSA et en son personnel. La MSA peut apporter un service personnalisé, attentionné et je me sens en capacité de mobiliser toutes les énergies des équipes pour y parvenir.

Je vais maintenant passer à la présentation du rapport d'activité. Le Président m'a fait l'honneur de dire que j'avais en charge la mise en œuvre opérationnelle de tous ces objectifs, mais il faut souligner que c'est avec les équipes que je m'y applique. Il faut préciser qu'une dynamique de progrès avait déjà été initiée dans cette MSA. De très bonnes choses se sont construites les années précédentes et il faut souligner que la MSA Ain-Rhône a de nombreux points forts à mettre en évidence. J'ai découvert des équipes extrêmement mobilisées, motivées, très proches des adhérents, malgré les difficultés rencontrées. Je vais maintenant leur donner la parole.

Pour la prise en compte de manière globale de toutes les situations de vie de nos adhérents, je vais appeler François HUGUET, Sous-Directeur de la Relation de Service et du recouvrement contentieux qui va nous présenter l'offre de relation adhérents.

François HUGUET, l'année 2018 a été particulière pour la relation adhérents ? Comment cela évolue-t-il ces derniers mois ?

On ne va pas se le cacher : l'année 2018 a été très compliquée. Les services métiers étaient en retard. L'accueil du public était débordé avec des équipes réduites.

Malgré tout, nous avons reçu 14.000 personnes sur rendez-vous et répondu à plus de 119.000 appels téléphoniques et à plus de 60.000 mails dont 28.000 sur le service en ligne. Ce n'est pas suffisant et cela ne répond pas aux attentes du public. Nous avons donc renforcé les équipes, remis en place un pré accueil à Lyon et Bourg en Bresse, rouvert des permanences. Et aujourd'hui, vous pouvez nous appeler tous les matins de 8h30 à 12h et désormais nous répondons à 9 appels sur 10.

L'après midi, nous rappelons les adhérents pour des rendez-vous téléphoniques ou planifier avec eux des rendez-vous en accueil. Nous répondons également aux mails qui sont tous traités dans les 48 h.

En quelques données : 1500 personnes reçues par mois/150 mails par jour/9 appels sur 10 pris en charge. Mais également 80 services en ligne à votre disposition ainsi qu'un site Internet toujours plus complet pour vous informer.

Et demain quels sont les projets ?

Etre mieux présent dans les zones rurales les plus isolées de nos départements. Avec un minibus aménagé pour vous recevoir sur rendez vous. Mais également pour vous accompagner dans vos démarches en ligne.

Sur le travail et les résultats du Back Office, nous allons donner la parole à **Christelle MONTIBELLER**, Sous Directrice, Direction Entreprises, Risques Santé et Vieillesse.

Le «Back Office» est moins visible que notre politique accueil, mais c'est le cœur de métier de la MSA, expliquez nous !

Le back office ce sont les coulisses, l'endroit où les dossiers sont traités. Nous avons environ 140 000 adhérents en Ain Rhône. 2/3 sont des salariés et 1 tiers des non salariés.

En 2018, nous avons versé 480 millions de prestations : remboursements de soins, IJ, PF, précarité, logement, retraite.

Vous nous donnez des montants, mais qu'en est-il des délais de paiement des différentes prestations ?

Nous avons été en difficulté en 2018, dépassant de beaucoup les délais de nos objectifs. Par exemple, nous avons l'engagement de payer les indemnités journalières dans un délai de 30 jours. L'an passé nous étions autour de 40 jours. Aujourd'hui, nous nous améliorons et nous versons les indemnités journalières en 30 jours pour la très grande majorité des adhérents voire moins. En famille, notre engagement est de réussir à payer dans les 2 mois après l'ouverture des droits. En 2018, nous arrivions à traiter 4 dossiers d'aide au logement sur 10 et aujourd'hui c'est 7 sur 10 que nous payons dans un délai maximum de 2 mois. Pour la retraite, en 2018, nos délais n'étaient pas satisfaisants. Pour les nouvelles demandes, 30 % de nos allocataires percevaient leur retraite le mois suivant leur date de départ.

En février 2019, plus de 60 % des dossiers ont été payés avant la fin du mois suivant le départ en retraite. L'amélioration est constante et une évolution positive constatée tous les mois. Tous les délais s'améliorent et nous allons poursuivre les efforts.

Je profite de votre présence, puisque dans un instant, nous allons évoquer l'offre entreprises. Si je vous dis DSN et TESA ? C'était une grosse actualité 2018 pour nos adhérents, employeurs...

La DSN, déclaration sociale nominative : une obligation pour les employeurs. Un changement important dans notre relation avec les entreprises employeurs. La DSN en quelques mots c'est un «gros entrepôt de données» qui alimente toutes les administrations. Aujourd'hui, en Ain Rhône, 56 % des entreprises sont en DSN. Par exemple, les données des salaires se retrouvent dans le portail Internet «mes droits sociaux» qui a été développé par le régime agricole pour le compte de l'état. A terme, les adhérents auront de moins en moins besoin de fournir des données. Les administrations pourront «piocher dans cet entrepôt». Bien sûr tout n'est pas parfait, nous rencontrons quelques écueils, c'est un projet très ambitieux qui se stabilise progressivement.

Et le TESA ?

Aujourd'hui il y a 2 TESA, l'ancien et le nouveau. Ce sont deux outils conçus par le régime agricole. Le nouveau TESA devait remplacer l'ancien et permettre à nos employeurs de main d'œuvre de répondre aux obligations DSN. Nous avons demandé à des administrateurs utilisateurs de l'ancien de le tester. Grâce à cette collaboration, nous avons pu faire remonter des dysfonctionnements, montrer une inadaptation de l'outil par rapport à leurs réalités d'employeurs de main d'œuvre, de saisonniers. Leur appui a été primordial pour donner des arguments à la CCMSA. A son tour, la CCMSA s'est emparée du sujet et est allée voir le ministère pour négocier le maintien des 2 TESA. Aujourd'hui les deux formes de TESA (ancien et TESA +) coexistent pour que les employeurs répondent à leurs obligations légales avec des produits qui correspondent à leur réalité sur le terrain.

Sur l'offre de services personnalisés aux entreprises et aux exploitants nous allons demander à Nathalie MOORE, Sous-Directrice, Direction des Territoires et des Politiques sociales et familiales et à Marie-Claire DONNEN, Médecin Chef de Service Santé Sécurité au Travail, d'intervenir.

Nathalie MOORE, en tant qu'employeur ou exploitant, à quel moment je peux être concerné par les services personnalisés MSA ?

Aux moments clés de votre parcours professionnel, par exemple pour les exploitants avec le «parcours installation», qui comprend une offre de service aux nouveaux installés avant l'installation (flyer d'info, formations dans les lycées agricoles, contact avec un conseiller), au moment de l'installation (rendez-vous personnalisé si nécessaire) et un an après (contact pour expliquer la première facture définitive).

Lors des échéances saisonnières de l'activité (par exemple avec les réunions pré vendanges) mais aussi en accompagnement de toutes les nouveautés (DSN, TESA...), pour des conseils... Cela pourra prendre des formes différentes : rendez-vous, réunions collectives, lignes téléphoniques ou adresses mail dédiées.

Agent de direction en charge de l'Aide Sanitaire et Sociale, pouvez-vous nous dire ce que vous mettez en place en direction des exploitants en difficulté ?

Cette année nos travailleurs sociaux ont accompagné 2 600 adhérents. Parmi eux, de nombreux exploitants agricoles et en particulier ceux en situation fragile.

Nous les accompagnons à court, moyen et long terme avec du suivi individuel, des actions pour favoriser leur accès aux droits, de la prise en charge de cotisations (600 bénéficiaires l'an dernier), de l'appui dans le cadre du dispositif partenarial Rebonds pour ceux qui le souhaitent (qui permet un regard pluriel sur la situation économique, technique, sociale de l'exploitant).

Nous les aidons à se préoccuper de leur santé et à concilier vie familiale/vie professionnelle, par exemple avec la proposition «d'aide au répit» pour ceux en risque d'épuisement, ou encore à réfléchir à leur avenir professionnel, par exemple lors des ateliers "Avenir en Soi" (identification des ressources et compétences personnelles).

Pouvez-vous nous en dire plus sur l'offre sanitaire et sociale de la MSA, sur l'accompagnement des adhérents fragilisés ?

L'Action Sanitaire et Sociale de la MSA a vocation à accompagner ses adhérents fragiles, qu'ils soient des actifs, des familles ou des retraités. Elle le réalise de multiples manières : individuelle, collective, en agissant sur de multiples facteurs (la santé, le lien social), seule ou en partenariat. De plus, la vraie particularité de la MSA, c'est de conduire une action sociale d'intérêt collectif sur les territoires ruraux pour répondre aux besoins des populations.

Nous allons être un peu pris par le temps. Pour découvrir la variété des missions et des modes d'action de la MSA, je vous invite tous à découvrir la plaquette de présentation de l'offre ASS de la MSA sur les territoires, dans les sacs qui vous ont été remis à l'entrée. Vous y trouverez des exemples d'actions, des contacts, etc.

Marie-Claire DONNEN, quels sont les risques que vous prévenez en entreprise ou sur les exploitations, et surtout comment vous y prenez vous ?

En MSA, les métiers sont très variés, et donc les risques aussi ! Nos interventions vont du risque chimique à la chute de hauteur, aux risques liés aux animaux, en passant par les troubles musculo-squelettiques qui représentent pas moins de 96% des maladies professionnelles, en particulier en viticulture, dans les métiers du paysage et dans ceux de la découpe de la viande.

Sur le «comment», nous avons de nombreuses cordes à notre arc : en individuel, les visites médicales où nous expliquons les risques liés au poste de travail, et sur le terrain, où nous accompagnons les chefs d'entreprise dans l'évaluation des risques professionnels avec visites d'entreprises, études de poste; des formations (contention bovins, chutes de hauteur, affilage de la lame de sécateur..), de la sensibilisation lors des salons avec notamment l'utilisation de la réalité virtuelle, l'accompagnement de projets d'investissement intégrant en amont la Santé Sécurité au Travail. Avec pour exemples, création d'un atelier de transformation des légumes chez un maraîcher, d'un nouveau dépôt chez un paysagiste; aménagement d'une nouvelle cave de vinification ou d'un bâtiment d'élevage avec installation d'une contention des animaux.

Vous avez un rôle aussi en médecine du travail je crois ...

Les médecins et les infirmiers du travail réalisent des visites médicales selon une périodicité qui varie en fonction des risques encourus. Ce sont des visites d'embauche, périodiques, de reprise, de pré reprise... je voudrais insister sur les visites de pré reprise, en cours d'arrêt de travail. C'est un moment primordial pour préparer le retour à l'emploi en aménageant le poste de travail, de concert avec l'employeur, ou sinon en proposant une formation à un nouveau métier en vue d'un reclassement. Ces visites médicales sont également accessibles aux exploitants. A tout moment ils peuvent demander à rencontrer un médecin du travail s'ils rencontrent des problématiques de santé en lien ou impactant leur travail.

Pour la partie «Etre à vos côtés pour votre santé», nous allons laisser la parole à Denis MARTIN, médecin chef Contrôle Médical et Dentaire.

Docteur Martin, dites-nous à quoi servent les visites d'un médecin conseil ?

1 324 personnes ont été vues par un médecin conseil en 2018. L'objectif est de contrôler, mais aussi de conseiller, d'accompagner, de responsabiliser les assurés sociaux et les professionnels de santé. De détecter aussi des situations difficiles telles qu'un mal-être ou une difficulté de maintien dans l'emploi.

Comment faites-vous de la prévention santé en agissant au plus près des adhérents sur les territoires. En plus des relais des grandes campagnes d'information (dépistages des cancers, vaccinations), nous nous déplaçons sur le terrain ! Par exemple, nous proposons des bilans de santé qui sont faits au plus près du domicile de nos adhérents. Les résultats de ces bilans sont adressés aux médecins traitants qui les restituent aux patients au cours d'une consultation prise en charge par la MSA, consacrée à la prévention, pendant laquelle le médecin peut aborder avec son patient tous les sujets de prévention comme les addictions, le dépistage des cancers ou les troubles de la mémoire ou du sommeil. Lors de cette consultation, selon son analyse, il pourra orienter ses patients vers une de nos offres : le suivi diététique, les ateliers thérapeutiques, l'aide au sevrage tabagique.

Tout le monde est concerné par vos actions ?

Oui tout le monde ! Même si nous privilégions les actions au profit des populations les plus à risque, les plus éloignées des soins, par exemple, nous réservons nos bilans de santé aux adhérents n'ayant pas bénéficié de prestations de santé, donc de soins, dans les deux ans précédant la séance d'examen de santé. Nous ciblons aussi les personnes souffrant d'affection de longue durée ou les personnes âgées et fragiles devant être vaccinées contre la grippe pour une prise en charge à 100% des vaccins. Nous organisons aussi des ateliers d'éducation thérapeutique pour aider les personnes atteintes de maladies cardiovasculaires à comprendre leur maladie, à mieux vivre avec, et ceci en inter régime.

Il est vrai que la santé concerne tout le monde et que nous veillons à ce que nos messages de prévention soient diffusés le plus largement possible.

Nathalie MOORE va maintenant intervenir sur la partie «**Etre acteur des territoires ruraux et de l'animation du milieu rural**»

La mission de la MSA consiste souvent à développer des projets locaux avec des acteurs du territoire ?

Oui, et nous sommes très fiers de cette particularité ! Nous sommes un des seuls régimes de protection sociale qui mène ce genre de projets.

Nous travaillons avec des communautés de communes sur des chartes de solidarité aînés ou Famille, pour créer du lien social, créer de nouveaux services sur les territoires ruraux.

Par exemple dans les Monts du Lyonnais avec la création d'un service de transport solidaire.

Nous favorisons aussi les projets portés par des jeunes pour encourager leur autonomie. Ils montent des projets, et nous leur offrons des subventions pour les y aider. Un des derniers exemples qu'on peut citer en référence, est un groupe de jeunes qui a été promu au niveau national pour leur projet «La Voie des Colporteurs», un festival itinérant, culturel et citoyen pour animer leur commune rurale dans la région de Revermont dans l'Ain.

Très souvent, nous menons nos actions aux côtés de nos partenaires : les collectivités locales et les conseils départementaux, les OPA (chambres d'agriculture, filière) ou encore les acteurs associatifs présents sur le territoire.

Le code rural donne officiellement à la MSA un rôle d'animation du monde rural je crois ?

Oui, et nos 629 élus sur les territoires de l'Ain et du Rhône, répartis sur les 15 bassins d'animation y jouent un rôle majeur (mais là je vous laisserai voir le rapport mutualiste, filmé, cette année).

Dans le cadre de ces missions d'animation du milieu rural, nous jouons un rôle important dans la création de services sur les territoires ruraux pour lutter contre l'isolement et préserver la santé des personnes. Je pense notamment aux maisons de retraite MARPA (18 MARPA en fonctionnement en Ain Rhône - la dernière ouverte à Saint-Julien-sur-Reyssouze dans l'Ain et 6 projets en cours), aux services de téléassistance Présence verte (professionnels ou particuliers), le service de répit à domicile des aidants «Bulle d'air». Nous créons ou aidons à créer des services qui correspondent aux besoins de la population en milieu rural.

Jean-Marc GEORGE :

Et vous allez me dire... Quels moyens pour mener à bien ces actions ?

Nous avons un budget de 22,7 millions d'euros. Pour être clair, cela signifie que sur 100 euros versés ou recouverts, 2,77 euros sont utilisés pour le fonctionnement de la MSA Ain-Rhône.

Quant aux moyens humains, 302 équivalents temps plein travaillent pour la MSA Ain Rhône. On trouve parmi eux des métiers divers (comme le sont nos missions !) : des techniciens qui vont saisir dans les outils et procéder aux paiements, des travailleurs sociaux, des médecins, des infirmiers, des préventeurs, des conseillers en relations clients...

CONCLUSION

Vous avez peut être des exemples de situations inverses où la MSA n'a pas été aux attendus. Mais la situation est en réelle amélioration et je vous assure que les effets s'en font déjà sentir, et ce progrès va se poursuivre. Je tenais à souligner les efforts fournis par le personnel, et l'amélioration des résultats, avec des budgets qui sont ceux du service public aujourd'hui.

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

RESOLUTION FINANCIERE présentée par Monsieur Alexandre LAFON, Directeur financier

Proposition de décision relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2018

Décision relative à l'affectation des résultats

Compte tenu des dispositions réglementaires, les articles D.723-229, D.723-230 et D.723-231 du Code Rural, l'Assemblée Générale de la Caisse de MSA Ain-Rhône, réunie le 11 avril 2019 à Rillieux-la-Pape :

- constate qu'au bilan au 1er janvier 2018 figuraient au compte de réserves et de résultats suivants :

* réserve de Santé Sécurité au Travail : 921 415,89 €

* report à nouveau de Santé Sécurité au Travail : 122 029,40 €

soit un total de : 1 043 445,29 €

- décide de porter la réserve de Santé Sécurité au Travail à son niveau réglementaire, soit 940 343,81 euros, en enlevant au report à nouveau de Santé Sécurité au Travail un montant de 18 927,92 euros qui, par effet de la présente, est porté à 103 101,48 euros.

- constate qu'après actualisation, les comptes de réserves se décomposent comme suit :

* réserve de Santé Sécurité au Travail : 940 343,81 €

* report à nouveau de Santé Sécurité au Travail : 103 101,48 €

soit un total de : 1 043 445,29 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Avant déborder le rapport mutualiste, le Président souhaite remercier un certain nombre de personnes pour leur présence à cette Assemblée Générale.

- Marie-Jeanne BEGUET, Conseillère Régionale de Rhône-Alpes Auvergne qui est la Présidente de l'Association des Maires ruraux de l'Ain,
- Charles de LA VERPILLERE, Député de l'Ain qui conclura nos travaux en fin de matinée,

- Morgan MERLE, Président des JA de l'Ain,
- Françoise THEVENAS, Présidente de la MSA des Alpes du Nord,
- Eric PROST, Président de la CAF de l'Ain,
- Edith GALLAND, Présidente de la CAF du Rhône,
- Nathalie GARNODIER, Psychologue Coordinatrice à l'Association d'action et de réflexion gérontologique de l'Ain,
- René GEOFFRAY, Section des anciens exploitants de l'Ain,
- Ariane LITARDI, Directrice de la Délégation Territoriale Auvergne Rhône-Alpes de l'IFCE (Institut Français du Cheval et de l'Équitation),
- Antoine VIAL, Responsable du Marché Agricole et viticole au Crédit Mutuel Sud-Est,
- Cécile RUSSIER, Chef de l'antenne MNC de Lyon,
- Marie-Claude REY, Présidente Génération Mouvement,
- Anne-Marie OYSELET Présidente de l'Association «Les Sorties du Cœur» de l'Ain,
- Douglas MARTIN, Directeur de FIBOIS Rhône,
- Jean MERLE, ancien Président de la MSA de l'Ain,
- David MARSHALL et René BORNAREL, anciens collaborateur de la MSA,
- Gilles GAILLARD, Directeur de la Résidence Ary GEOFFRAY.
- Ludovic BUFFAVAND, Directeur de la Fédération Départemental des MFR,
- Sylviane BAYON, Responsable des Grands Comptes Stratégiques à la Poste.

RAPPORT MUTUALISTE par monsieur Gérard BORNAGHI, 1er Vice-Président.

2018 a été une année riche en actions !

Les délégués, les membres des comités départementaux et les administrateurs se sont investis pour la MSA et pour l'animation de nos territoires ruraux.

Cette implication permet d'apporter «le plus encore» à nos ressortissants et à la population rurale. Pour 2018, les membres du Conseil d'administration ont joué pleinement leur rôle de garant de la bonne mise en œuvre de nos politiques de protection sociale, d'action sanitaire et sociale ou encore de prévention santé et sécurité au travail.

Les membres des deux Comités Départementaux, ont quant à eux assuré leur mission de relais entre nos bassins d'animation et le Conseil d'Administration, pour animer l'échelon local. Tous se sont formés tout au long de l'année pour mieux comprendre l'offre de services de la MSA, le financement des dépenses de santé, l'aide aux aidants, les questions de pauvreté et d'exclusion, les jeunes, ou encore les situations de crise.

Chaque année le rapport mutualiste est l'occasion de montrer l'investissement de tous, et de vous présenter quelques actions. Cette année, ce sera en film, avec des témoignages d'élus. Je vous laisse le découvrir.

Passage du film

A l'issue de la projection, le Président de SEYSSEL annonce la table ronde. Il précise qu'un certain nombre d'Administrateurs de la MSA Ain-Rhône ont accepté de témoigner devant l'Assemblée Générale de leur engagement en tant que délégués et en tant que membres du Conseil d'Administration. Il les invite à venir le rejoindre :

Monsieur Pascal CORMERY, Président de la CCMSA,
 Monsieur Olivier de SEYSSEL, Belley, Président,
 Monsieur Gérard BORNAGHI, Ecully, Premier Vice-Président,
 Monsieur Bernard BOUILLLOUX, Montrevel-en-Bresse, Président du CASS,
 Madame Brigitte CORMORECHE, Reyrieux, Présidente du CPSNS,
 Madame Nadège FELLOTT, Gleizé,
 Madame Marie-Pierre RICHARD, Trévoux,
 Monsieur Guy GINON, Villars-les-Dombes.

«REGARDS SUR LA MSA PAR SES ELUS : UNE HISTOIRE D'ENGAGEMENT».

Monsieur GEORGE indique qu'il a en effet été demandé à des Elus de raconter leur histoire, leur parcours et il souligne qu'un livre a été rédigé à partir de ces témoignages. Il précise que ce livre leur sera remis. Il leur demande ensuite le pourquoi de leur engagement :

Nadège FELLOTT :

En 2014, j'étais jeune installée. J'avais été conjointe collaboratrice pendant 12 ans et je n'entendais pas parler de la MSA en bon terme, je ne voyais que l'aspect cotisations, déclarations des vendangeurs. Puis, par le biais d'une émission de radio, lors de la précédente mandature, j'ai découvert le côté social de la MSA. Comme cela m'intéresse beaucoup, je me suis dit que je pouvais peut-être avoir un rôle à jouer et c'est pour cela que j'ai souhaité rentrer dans le Conseil d'Administration de la Caisse.

Guy GINON :

Je suis aujourd'hui à la retraite mais lorsque j'étais actif, j'étais journaliste spécialisé dans l'agriculture et les affaires rurales au niveau de la Région. J'avais alors en permanence l'occasion de me rendre compte de l'action de la MSA et je rencontrais très régulièrement les Directeurs et les Présidents de la MSA. Ce qui m'avait interpellé, c'était l'impact important de la MSA dans le monde rural et j'avais envie d'y participer. A l'époque, pour des raisons déontologiques, je n'ai pas pu le faire. Mais lorsque j'ai fait valoir mes droits à la retraite, mon syndicat, la CFDT, m'a demandé si je souhaitais être candidat, ce que j'ai accepté volontiers et j'ai ainsi été élu.

Bernard BOUILLLOUX :

Je suis le plus ancien élu à témoigner aujourd'hui. Cette grande aventure a commencé pour moi le 20 décembre 1984 à l'Assemblée Générale de VIRIAT. J'avais été Président de la Chambre Cantonale des Jeunes Agriculteurs (JA) puis j'ai été élu à l'échelon communal puis cantonal pour devenir enfin Administrateur.

Pascal CORMERY :

Je suis un ancien élève des Maisons Familiales et j'ai eu l'occasion dans ce cadre de participer à des actions avec la MSA. J'ai été par la suite formateur pendant 10 ans au sein des Maisons Familiales avant de m'installer. J'étais intéressé par la transmission vis-à-vis des jeunes. Je suis également intéressé par l'économique mais il ne faut pas oublier la solidarité entre les populations, entre les générations. C'est une notion très importante dans la profession et il y a une vraie réflexion collective à avoir sur ce principe de solidarité. J'ai été Secrétaire Général des JA et Président de Fédération puis on est venu me solliciter pour me proposer d'être Administrateur à la MSA.

Gérard BORNAGHI :

En ce qui me concerne, j'ai vécu dans un environnement qui me prédestinait à prendre cette fonction. Avec un grand-père agriculteur impliqué dans les organisations agricoles, un autre grand-père entrepreneur dans le bâtiment, qui certes n'a rien à voir avec l'agriculture, mais, qui, entre les deux guerres, avait créé une mutuelle pour ses salariés. Par ailleurs, il y avait également un cousin germain de ma mère, jeune agriculteur et maire d'une petite commune rurale qui était Administrateur de la MSA de Haute-Savoie. Ces trois personnes m'ont profondément marqué. J'ai travaillé pendant 40 ans pour un organisme bancaire mutualiste. J'y ai découvert les valeurs du mutualisme et je les ai pratiquées, puis je me suis dit qu'il était aussi possible d'être acteur et la MSA m'a donné les moyens de le devenir cela fait maintenant 25 ans.

Brigitte CORMORECHE :

Je suis issue du milieu agricole, mes parents étant maraîchers, et, de par mon mariage, je suis rentrée dans une famille très engagée et très respectueuse des organisations professionnelles. Etant jeune mariée j'ai vu mon beau-père se rendre régulièrement au Conseil d'Administration de la MSA de l'Ain à Nantua. Il était très souvent sollicité pour des problèmes divers par des exploitants agricoles ou des salariés agricoles et il leur rendait service. Et cela m'a donné envie à mon tour de me mettre au service des autres.

Marie-Pierre RICHARD :

Je suis tombée dans ce milieu par mon mariage, mon mari étant paysagiste. Je suis ensuite moi-même devenue paysagiste et me suis engagée auprès du syndicat des paysagistes pendant 25 ans. J'y suis encore, même si je ne suis plus Présidente. A l'époque le monde agricole était souvent décrié dans le paysage, pas forcément la MSA mais le monde agricole en général, qui ne nous reconnaissait pas, (par exemple, on ne siégeait pas aux chambres d'agriculture). Quand j'ai su que la MSA avait besoin de représentants des employeurs, j'ai décidé de m'engager, et c'est comme cela que je suis devenue Administratrice. Cela me plait, et j'espère que d'autres viendront m'y rejoindre.

Olivier de SEYSSEL :

Je me suis installé en agriculture dans le Bugey et je suis rentré dans le syndicalisme agricole auprès des Jeunes Agriculteurs comme Délégué du Bas Bugey puis membre du Conseil d'Administration. Lors d'une Assemblée Générale des JA où étaient présents les Présidents des OPA dont le Président de la MSA, Jean MERLE, j'ai été amené à intervenir et j'ai attaqué la MSA «bille en tête». Nous étions dans une période de crise agricole, comme souvent. Le siège de la MSA de l'Ain était à NANTUA, et le nouveau siège sur BOURG-EN-BRESSE était alors en construction, et j'ai fait une corrélation entre la crise agricole et les sommes d'argent que la MSA dépensait à la construction de cet immeuble. Jean MERLE a pris la parole pour répondre à mon interpellation.

C'était en fin de mandature et il en a profité pour solliciter les jeunes et les inciter à s'investir. Au Conseil d'Administration des JA qui a eu lieu quelques jours après, j'ai donc forcément été sollicité et c'est comme cela que je me suis retrouvé à la MSA même si au début je n'y suis pas allé avec entrain. Je n'ai aucun regret aujourd'hui, puisque j'y ai découvert beaucoup de choses intéressantes.

Monsieur GEORGE remercie les participants et leur demande de raconter une anecdote, un moment fort dans leur parcours d'Elu.

Nadège FELLOTT :

Lors d'une animation territoriale où nous étions 5 ou 6 élus, aux côtés des assistantes sociales du secteur de Beaujeu et de l'animatrice Aurélie Paio, et alors que nous échangeons sur nos problématiques, nous avons évoqué le statut de conjoint collaborateur. Pour moi la question s'était posée lors de mon installation mais je souhaitais m'installer en tant que Chef d'exploitation. En viticulture dans le beaujolais, beaucoup de femmes optent pour ce statut. Le sujet a donc intéressé plusieurs personnes dont certaines sont parmi nous aujourd'hui, et avec l'ensemble de leurs témoignages, nous avons pu monter une pièce de théâtre intitulée «entre terre et mères», et cela a été une très belle aventure, la pièce a été jouée plusieurs fois.

Guy GINON :

Ma plus belle expérience en tant qu'Elu est collective, il s'agit des soirées thématiques. Nous avons d'abord fait des soirées à destination des ressortissants de la MSA puis nous avons ouvert ces soirées à tous les publics. Nous avons connu un réel succès avec deux de ces soirées notamment. La première portait sur les zoonoses (les maladies animales qui se transmettent à l'homme), la seconde sur la télé-médecine. Cette dernière était d'ailleurs complètement dans l'actualité, puisque la ministre venait de donner le feu vert à la télé-médecine. Il faut souligner qu'au delà du succès de ces soirées, l'élément fort est surtout lié à l'implication de tous les délégués, sans oublier que les agents de direction sont également partie prenante. La soirée télé-médecine n'aurait pas fait l'objet d'un tel engouement sans la participation du Docteur Denis MARTIN.

Le travail d'un Administrateur comme d'un délégué cantonal est primordial et quand on réussit à faire la symbiose c'est vraiment parfait.

Bernard BOUILLLOUX :

Lorsque j'ai débuté en tant qu'Elu à la MSA, l'assiette sociale était le revenu cadastral et il y avait des écarts entre les régions du département qui pouvaient aller de 1, à 5 ou 6 ce qui avait des répercussions très importantes sur les prestations qui pouvaient être servies. Il a donc fallu faire des coefficients d'adaptation pour réduire ces écarts ce qui a représenté un énorme chantier pour les équipes. Mais il faut souligner que la CCMSA s'est ensuite inspirée de ce qu'on avait fait pour construire le revenu professionnel.

Pascal CORMERY :

Je venais de prendre la Présidence de la Caisse en 2009, quand la Directrice de la Fédération des exploitants m'a appelé pour me dire qu'il y avait une situation complexe à gérer, celle d'une exploitante que je connaissais. Cela me restera en mémoire, car ce n'est pas simple de prendre contact avec une personne pour évoquer ses problèmes. Je l'ai appelée pour lui demander si elle avait besoin d'aide, elle n'a pas été très réceptive sur le moment puis elle a fini par se livrer, et grâce à l'aide de voisins, des services de remplacement, de la MSA, on a réussi, sur deux ans, à rétablir la situation économique et sociale de l'exploitation.

Il faut parfois accepter de se lancer et d'aller à la rencontre des personnes en détresse, quitte à essuyer des refus, mais au moins on aura fait notre travail. La difficulté est de savoir jusqu'où on peut aller sans faire d'ingérence. Il faut malgré tout accepter de remplir cette mission, pas toujours facile, mais qui représente une véritable satisfaction lorsqu'elle réussit.

Gérard BORNAGHI :

C'est un temps fort qui m'a marqué lors de l'Assemblée Générale de l'année dernière. Nous avons eu l'honneur de recevoir le Directeur de l'ARS qui souhaitait rencontrer des gens du terrain et il en est ressorti, je pense, différent. Il a eu l'air réellement impressionné et à pris conscience de l'intérêt et de la qualité du travail accompli par la MSA.

Olivier de SEYSSEL ajoute : Je peux effectivement en témoigner. Par ailleurs, le Directeur de l'ARS est venu à Villereversure et si le dossier de télémédecine a avancé c'est grâce à cela. Il y a quelques jours il nous a également reçus dans son bureau, Jean-Marc GEORGE et moi-même et nous a dit que nous étions un des derniers acteurs du monde rural. Sur la problématique de l'accès aux soins en milieu rural, il nous a invités à lui présenter des projets. Il a ajouté qu'il allait demander à toutes les délégations départementales d'être à nos côtés et à notre écoute dans le domaine de la santé en milieu rural. Il nous entend et nous attend.

Brigitte CORMORECHE :

En ce qui me concerne, il me revient en mémoire une action réalisée dans le cadre de mon implication au niveau du Comité de Protection Sociale des Non Salariés Agricoles, pour améliorer la santé sécurité au travail. Il y a quelques années en effet, nous avons organisé une formation au «document unique d'évaluation des Risques Professionnels». Il s'agit d'un document indispensable et obligatoire pour tout employeur de main d'œuvre, mais aussi pour tout exploitant agricole qui reçoit un saisonnier ou un stagiaire. Dans le cadre de cette formation, nous allions le matin dans une exploitation agricole afin d'évaluer tout ce qui pouvait être dangereux et l'après-midi, nous procédions au remplissage du document unique. Nous proposons donc à la fois la théorie et la pratique et nous avons eu tellement de succès et tellement de demandes que nous avons renouvelé cette formation dans plusieurs exploitations ; avicoles, viticoles, céréalières, d'élevage ; et je me suis rendu compte de l'importance de notre travail et du fait que l'on pouvait vraiment participer à l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail de nos ressortissants.

Marie-Pierre RICHARD :

Je vais évoquer quant à moi les «appels à projets jeunes» parce que c'est vraiment une aventure fabuleuse. Je suis jury dans cette petite instance qui se réunit trois fois par an.

Des jeunes, qui ont entre 11 et 25 ans, montent un projet collectif. Ils sont souvent épaulés par une MJC ou une autre structure, et ils cherchent à faire vivre leur village. Je me souviens d'une petite équipe qui m'a bouleversée. C'était un groupe de 6 jeunes qui avaient entre 11 et 13 ans et qui avaient décidé de monter un festival de la ruralité dans leur petit village. Cela fait maintenant 3 ans que ce festival existe. Ils font venir des musiciens, ils organisent des brocantes, ils confectionnent eux mêmes des gâteaux qu'ils vendent, dans le but d'arriver à l'autonomie. Ils ont une énergie extraordinaire et ils sont venus nous présenter leur projet avec une vidéo qu'ils avaient créée eux-mêmes comme des professionnels. C'était bluffant.

Je voulais intervenir sur ce sujet car ce sont des projets que la MSA finance. Celui qui vient d'être primé est «la voix des colporteurs» dont on a parlé tout à l'heure, c'est une équipe qui, pendant une semaine parcourt une vallée avec un âne. Ils ont des baladins, des jongleurs, des musiciens et s'installent dans les villages pour une après midi et une soirée afin de proposer des activités et des spectacles gratuits.

Olivier de SEYSSEL :

Mon anecdote concerne une action collective qui a été montée dans le Bugey. En tant que Président j'ai eu peu de temps pour m'impliquer dans cette action, cela a été vraiment une initiative des Elus du terrain. Lors d'une réunion, un délégué a témoigné de ce qu'il avait vécu à titre personnel lors d'une très grave maladie. Le malade avait été très bien pris en charge au niveau médical. Le traitement avait été long et ce délégué s'était rendu compte que dans ce type de situation, il y avait très souvent des dommages collatéraux ; sur les enfants, le conjoint. Dans ce cas précis, le conjoint avait fait un burn-out, un des enfants avait également très mal vécu cette période et s'était retrouvé en échec scolaire.

On s'est aperçu à cette occasion qu'il y avait finalement peu d'aide pour l'entourage et il a été décidé de mettre en place avec la MSA des soutiens psychologiques, des rencontres pour les personnes qui vivaient de tels moments. Cette action, d'abord faite à titre expérimental a été une véritable réussite, il y a eu des demandes en dehors du canton de Belley. Il fallait trouver des financements auprès des collectivités et on s'est retournés vers la ligue contre le cancer de l'Ain. Un des représentants nous a beaucoup aidés.

Ce qui est intéressant c'est que c'est une petite expérience locale qui a essaimé, sur l'ensemble du département, dans la région, grâce à l'aide de la ligue notamment, et par la suite cela a été repris ailleurs et il faut souligner qu'il y a beaucoup d'exemples comme celui-ci.

Monsieur GEORGE demande ensuite à Mesdames FELLOTT, CORMORECHE et RICHARD si elles ne perçoivent pas le métier d'agriculteur comme un métier difficile.

Nadège FELLOTT :

Je suis femme d'agriculteur mais je suis surtout agricultrice et je pense que comme nous toutes ici, j'ai eu ce matin à accomplir un certain nombre de tâches avant de me rendre à l'Assemblée Générale de la MSA. C'est effectivement un dur métier.

Brigitte CORMORECHE :

En ce qui me concerne, je suis conjointe collaboratrice. Dans les Conseils d'Administration, on se retrouve entre femmes d'agriculteurs et même si l'on n'a pas la même activité, c'est très agréable de pouvoir échanger entre nous.

Pour les femmes d'agriculteurs, la vie de l'exploitation est souvent liée à la vie familiale alors effectivement il n'y a pas forcément de coupures mais cela permet de pouvoir continuer un travail qui a été commencé parfois depuis plusieurs générations.

Marie-Pierre RICHARD :

Je ne suis pas seulement femme de paysagiste, je suis également moi-même paysagiste. Je me sens appartenir complètement au monde agricole, au même titre que mon époux. Je pense que la place des femmes dans l'agriculture est loin d'être négligeable. S'il on prend l'exemple du Lycée de Cibeins; spécialisé en élevage, qui compte 85 % de filles en BTS production animale, cela donne beaucoup d'espoir pour l'avenir sur la parité.

Monsieur GEORGE demande ensuite aux Administrateurs de dire un mot de conclusion.

Bernard BOUILLOUX :

Il faut encourager toutes les bonnes volontés et notamment les jeunes à s'engager.

Nadège FELLOTT :

Je voudrais dire que l'an dernier, j'ai testé le nouveau TESA et je me suis vite rendu compte que cela ne pourrait pas convenir pour les déclarations de mes vendangeurs car il y avait de nombreux dysfonctionnements. J'ai alors évoqué ce point en Conseil d'Administration. Olivier de SEYSSEL s'est emparé du dossier avec Christelle MONTIBELLER et ils sont intervenus au niveau de la Caisse Centrale pour essayer de faire évoluer les choses, ce à quoi ils sont parvenus. Aujourd'hui, le TESA simplifié est maintenu et cela fonctionne parce qu'il y a eu une complémentarité entre les Elus et les encadrants, et les techniciens. Et c'est encourageant de voir que l'on peut faire bouger les choses.

Guy GINON :

On a plusieurs fois souligné ce matin le bon fonctionnement du Conseil d'Administration. C'est certainement dû au fait que, même si nous n'avons pas atteint la parité, ce Conseil d'Administration compte parmi ses membres, des femmes et également de jeunes agriculteurs et agricultrices. Je pense qu'il faut impérativement que ce Conseil d'Administration reste intergénérationnel. Il doit être le reflet de la ruralité qui comprend des jeunes et des moins jeunes. Personnellement, je me retire à la fin de l'année pour laisser la place à d'autres. Je vois Charles de la VERPILLERE et je pense à cette phrase qu'avait dit son père «Quand le soir tombe il faut savoir rentrer à la maison». Rentrer à la maison veut dire que les jeunes vont devoir sortir. Et c'est vraiment mon message.

Gérard BORNAGHI :

Pour moi, la MSA est une jeune demoiselle de 70 ans qui est au service de ses adhérents. Pendant toutes ces années, il y a eu toute une chaîne de salariés qui ont assuré la continuité et se sont passés la main selon les différentes carrières qu'ils ont pu avoir. Il y a aussi des Elus qui au fil des mandatures ont créé une chaîne humaine et ont eu un rôle important. Ce rôle doit se poursuivre. Certains d'entre vous songent peut-être à continuer pour la prochaine mandature et l'on peut s'en féliciter. Pour ceux qui veulent partir, rendez un service à la MSA assurez vous de trouver un successeur pour continuer à assurer ces missions.

Brigitte CORMORECHE :

Pour une majorité d'exploitants ou de salariés agricoles, la MSA est avant tout un organisme qui collecte beaucoup d'argent et qui en redistribue un peu. Mais personne n'étant à l'abri des aléas de la vie, c'est lorsque survient un problème que l'on s'aperçoit de l'importance de l'offre de services et de toutes les aides que peut apporter la MSA.

Marie-Pierre RICHARD :

J'ai découvert la particularité de la MSA et la pluralité de ses actions dans tous les domaines, l'accompagnement aux personnes âgées, la jeunesse, les familles, les primes d'activité. Je représente également les salariés qui travaillent dans mon entreprise et je vais vous donner un exemple récent. Des conseillers en prévention des risques professionnels de la MSA sont venus dans mon entreprise pour présenter le kit «sac à dos» qui décrit à l'aide de fiches, tous les étirements à faire pour éviter les Troubles Musculo Squelettiques. Cela a été un moment très apprécié et j'en remercie les équipes. Depuis, ces conseils ont été placardés sur les camions. Les salariés présents, des jeunes pour la plupart, ont été très réceptifs.

Monsieur GEORGE remercie l'ensemble des participants à cette table ronde. Il précise qu'un exemplaire du livre va leur être remis.

Ce livre montre comment on peut être à la fois entrepreneur et engagé vis-à-vis des autres. Il donne ensuite la parole au Président de SEYSSEL.

Olivier de SEYSSEL :

Je tiens à souligner que ce livre sera un des outils de la fin de mandature et de la future campagne pour promouvoir les délégués.

En conclusion tout d'abord je remercie l'ensemble des Administrateurs. Nous avons un Conseil d'Administration passionné, qui réalise avec vous, délégués, de nombreuses actions intéressantes.

En janvier 2020, vont se dérouler les élections MSA afin de renouveler la gouvernance du régime.

La MSA constitue le dernier régime de sécurité sociale démocratiquement élu par ses adhérents. Grâce à leur vote tous les 5 ans, les ressortissants de la MSA sont représentés par leurs élus et peuvent faire entendre leurs besoins à tous les niveaux de l'Institution : local départemental ou pluri-départemental, central.

Les Elus de la MSA sont présents sur les territoires, ils sont accessibles et à l'écoute des adhérents. Dans les lieux de décisions de la MSA, ils font entendre les besoins du terrain. Exemples : TESA, élargissement de la protection sociale.

Ce mutualisme apporte une légitimité à la MSA par le vote qui donne aux décisions des Conseils d'Administration une véritable assise démocratique. Celle-ci permet de porter les attentes des adhérents auprès des pouvoirs publics.

Le point négatif est que l'on a perdu entre 8 et 10 % de participation lors des dernières élections. Il faut que l'on continue à avoir une forte participation si l'on veut être entendu par les Parlementaires, les collectivités.

Le mutualisme perpétue également l'identité de la MSA, **un régime ancré au sein des territoires** où sont présents ses élus locaux. Nul autre régime de protection sociale ne bénéficie d'une telle implantation, gage d'une meilleure connaissance du milieu rural et d'une prise en compte plus pertinente de ses besoins. Cette proximité permet à la MSA d'agir au plus près des besoins locaux. Nous l'avons vu notamment dans le film relatif au rapport mutualiste 2018.

Etre élu MSA, c'est :

- S'engager pour ceux qui vous entourent,
- Agir sur votre territoire,
- Exercer des responsabilités,
- Donner et recevoir.

Ce régime professionnel présent au plus près des territoires fait face à une tendance à l'unification des régimes (disparition du RSI, du régime spécial des étudiants). Il est fondamental de se mobiliser pour les prochaines élections afin de faire perdurer le régime.

Une autre tendance est également la baisse du taux de participation aux élections professionnelles (Cf les élections récentes des Chambres d'Agriculture).

Pour toutes ces raisons, il est nécessaire de déclarer un plan de mobilisation générale pour inciter à voter et se présenter.

Les élus de la MSA Ain-Rhône ont établi un plan de mobilisation en 3 volets :

- Des actions de mobilisation en direction des partenaires du monde agricole : les OPA, l'enseignement agricole...
Chers partenaires avec qui nous portons la voix de l'agriculture au quotidien, nous allons venir vers vous pour échanger, mieux nous connaître aussi afin que vous puissiez relayer auprès de vos adhérents et salariés l'importance de participer aux élections.
- Des actions auprès des entreprises : nous viendrons à votre rencontre pour échanger avec vous sur vos réalités, vos besoins et vous permettre de mobiliser vos salariés.
- Des actions sur les territoires en s'appuyant sur les délégués élus MSA sur les territoires avec l'objectif de sensibiliser les adhérents.

A l'aube de cette mobilisation générale, je souhaite vous dire que je compte sur chacun d'entre vous, élus MSA et partenaires du monde agricole afin de promouvoir le régime de sécurité sociale agricole mais aussi l'organisme à vocation d'animation du milieu rural qu'est la MSA.

La mobilisation pour vous Elus, c'est d'être à nouveau candidat et si ce n'est pas le cas, c'est de trouver non pas un, mais deux candidats.

QUESTIONS DES DELEGUES

Le Président de SEYSSEL invite les participants à poser leurs questions :

Question : Bassin d'animation de Bourg-en-Bresse, Ceyzériat, Coligny, Péronnas, Treffort-Cuisiat et Viriat (Daniel Broyer)

Pour le mois de janvier 2019, un décompte me montrait quel était le montant exact prélevé sur ma retraite au titre du prélèvement des impôts à la source.

Pour février 2019, ne figurait que 2 rubriques: droits propres - retenues. Est ce que ces retenues correspondent exactement au montant de l'acompte sur l'Impôt sur le Revenu ? Dans quelle rubrique je peux vérifier le montant exact de cet IR que vous avez versé au fisc ?

Réponse :

Il a été constaté une discordance entre le montant net payé indiqué sur le décompte retraite et celui apparaissant sur l'affichage des derniers paiements à l'ouverture de l'espace privé qui est brut de Prélèvement à la Source.

L'anomalie a été résolue. Le montant payé indiqué sur le téléservice correspond bien à présent au montant réellement payé par notre organisme. Dans le détail du paiement, la rubrique «retenue» tient bien compte à la fois des prélèvements sociaux et du prélèvement à la source. Le décompte permet lui, toutefois d'avoir le détail des retenues.

Question : Bassin d'animation de Condrieu, Givors, Irigny, Mornant et Saint-Genis Laval (Carmen Garon)

Pour les non-salariés agricoles, pourquoi n'y a-t-il pas de proratisation de cotisations pour les départs en retraite en cours d'année ?

Comment communiquer sur cette spécificité auprès des professionnels concernés ?

Réponse :

Le code rural prévoit :

. Le principe d'annualité des cotisations des non salariés agricoles.

Lorsque l'activité débute en cours d'année, le chef d'exploitation n'est pas redevable de cotisations au titre de cette année. Il ne paiera des cotisations qu'à compter du 1er janvier de l'année suivante.

Dès lors que le chef d'exploitation cesse son activité en cours d'année, il demeure redevable des cotisations pour l'année entière (accidents du travail et maladie).

. Une exception au principe : le décès du chef d'exploitation.

Seul le décès ouvre droit à une proratisation de toutes les cotisations du 1er janvier à la date du décès. Aucune démarche n'est à effectuer : la MSA procède automatiquement à cette proratisation lors de l'émission annuelle. Cette proratisation des cotisations entraîne automatiquement une proratisation des droits à la retraite de base et réversion du conjoint survivant. Cela peut également avoir des conséquences sur les retraites servies par les autres régimes. La possibilité est laissée au conjoint survivant de s'acquitter de la totalité des cotisations d'assurance vieillesse au titre de l'année du décès du chef d'exploitation.

Question : Remontées de plusieurs bassins : (Présidente de CD : Joëlle Morandat)

Sur le terrain on entend souvent : «A la MSA, ils ne répondent jamaisne nous rappellent jamais dans les délais, quand ils rappellent ! Et on ne peut jamais avoir un interlocuteur en direct. En revanche, pour les appels de cotisations, c'est toujours bien réglé !»

Que répondre à ces interpellations ?

Réponse :

La MSA a été en difficulté toute l'année 2018 pour faire face aux demandes, notamment au téléphone et par mail.

Depuis le début de l'année 2019, nous avons renforcé l'équipe, et élargi notre présence sur le territoire en rouvrant notamment 5 permanences et en étant accessibles toute la journée sur nos sites de Bourg en Bresse, Lyon et Limas.

En janvier et février, les taux de réponses n'étaient pas très bons, mais il faut souligner qu'avec le prélèvement à la source et la prime d'activité, il a fallu faire face à 20 000 communications sur 2 mois. Aujourd'hui, nous répondons à 9 appels sur 10 le matin et nous proposons l'après-midi des rendez-vous téléphoniques dans un délai de 10 jours, nous traitons les mails en moins de 48h.

Par ailleurs, il y a également un projet de bus itinérant avec un accueil visio, inter-branches (CAF de l'Ain et du Rhône, CPAM de l'Ain et du Rhône).

Nous sommes dans une dynamique d'engagement de mieux recevoir, de mieux accueillir.

Question de Madame THIEVON Paulette (Déléguée du canton de Meximieux)

Devant la situation catastrophique des services, je souhaite intervenir à propos de plusieurs dossiers dont j'ai eu connaissance et qui ont fait apparaître des dysfonctionnements au niveau des délais de traitement, notamment concernant un dossier de réversion qui a été réglé grâce à l'intervention d'une salariée de la Caisse, ou encore pour d'autres dossiers au niveau des prestations famille ou retraite.

Les responsables de petits échelons, comme moi ont l'impression de ne plus être écoutés. On voit bien que les salariés de la Caisse ont cette volonté de rendre des services aux adhérents et je les en remercie car ils nous épaulent vraiment mais souvent cela ne suffit pas.

Réponse (Président de SEYSSEL et Président CORMERY) :

Président de SEYSSEL :

Il est vrai que quand la MSA est responsable par ses délais, par des dysfonctionnements, de la mise en difficulté d'une famille, d'une entreprise, cela devient très gênant. En tant qu'Elus, nous avons un rôle, celui de prioriser ce type de dossiers. Un circuit des interlocuteurs a été mis en place et le réseau des Elus et ceux qui animent ce réseau sont à l'écoute et il ne faut pas hésiter à les interpeller.

Président CORMERY :

Il faut souligner par ailleurs que les mêmes problématiques se retrouvent au Régime Général. Depuis 2 ou 3 ans, nous sommes assaillis de réformes qui se mettent en place avec une rapidité telle qu'il est souvent difficile voire impossible de s'y préparer. S'ajoutent à cela les contraintes budgétaires imposées par la Convention d'Objectif et de Gestion. Il faut que les pouvoirs publics prennent conscience du fait que nous allons rapidement nous retrouver dans l'incapacité de répondre aux besoins de la population et qu'ils acceptent de laisser des moyens aux organismes de protection sociale, que ce soit au Régime Général ou à la MSA.

Question de Monsieur MAUBON Michel :

Le service «Prestations familiales» de la MSA rencontre des difficultés en cas de mutations des adhérents de la CAF à la MSA. Pensez-vous que des négociations nationales permettraient de fluidifier les transferts de dossiers entre ces deux régimes et ainsi, éviter les ruptures de droits ?

Réponse :

Une application informatique vient d'être généralisée pour gérer ce qui est communément appelé les mutations «sortantes».

Par ailleurs, se déroule actuellement une expérimentation concernant la gestion des mutations entrantes avec la CAF de Tarbes. Une généralisation devrait intervenir prochainement.

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre de la convention conclue entre la CNAF et la CCMSA validée par le CA de la CCMSA du 21 février 2019.

DISCOURS DU PRESIDENT DE LA CCMSA, PASCAL CORMERY

C'est avec grand plaisir que je participe aujourd'hui à cette assemblée générale.

J'en profite pour saluer l'ensemble des personnalités présentes.

I. Retours sur les évènements marquant du mandat

Cette assemblée générale statutaire a une saveur particulière car c'est la dernière avant les prochaines élections. Même si l'objet de mon propos n'est pas de faire un bilan complet, je souhaite revenir sur quelques évènements marquants du mandat.

1) Les avancées sociales

Premièrement je souhaite évoquer les avancées sociales que nous avons obtenues ces quatre dernières années :

- Pour les exploitants agricoles : l'augmentation à 75% du SMIC des retraites pour une carrière complète. C'est un progrès, mais ce montant n'est clairement pas suffisant. Nous nous battons pour que la promesse du précédent Président de la République soit tenue, à savoir atteindre 85 % du SMIC. J'ai encore posé cette exigence lors d'une réunion le 22 mars dernier avec les conseillers du Ministre de l'Agriculture. Leur réponse semble encourageante.

Autres mesures, la baisse de 3 points de la cotisation famille au 1^{er} janvier 2015 ou encore la suppression au 1^{er} janvier 2016 de l'assiette minimale AMEXA et la création de la protection universelle maladie (PUMA). Je vous rappelle que la PUMA, mise en place en 2016, permet une prise en charge des frais de santé sans rupture de droits. Autrement dit, ce dispositif garantit à toute personne travaillant ou résidant en France, de rester affiliée dans son régime d'assurance maladie, y compris en cas de perte d'activité ou de changement de situation personnelle.

Par ailleurs, depuis cette année la durée du congé maternité des agricultrices a été alignée sur celui des salariées. L'allocation de remplacement est maintenue mais des IJ maternité sont créées pour les exploitantes qui ne peuvent pas se faire remplacer.

Enfin, n'oublions pas les mesures d'urgence prises en 2015 et 2016 pour soutenir les exploitants frappés par les crises :

- La baisse de 7 points de leur cotisation assurance maladie (qui a été supprimée depuis, mais a été très utile pendant la crise) ;
 - La possibilité exceptionnelle de changer d'assiette de cotisations pour les agriculteurs ayant perçu de bas revenus ;
 - Le report, sans pénalité, du paiement des cotisations de l'année 2015 en 2016, voire 2017 ou 2018 pour les situations les plus critiques.
- Pour les salariés, soulignons la mise en place de la liquidation unique de la retraite (LURA). Ainsi depuis le 1^{er} juillet 2017, les salariés qui ont été affiliés à plusieurs régimes de retraite de base bénéficient d'une liquidation unique de leur retraite par leur dernier régime d'affiliation. La mesure simplifie le traitement et le versement de la pension de retraite.

- Pour les employeurs agricoles : nous nous sommes battus pour le maintien du TESA Web et, avec le soutien du syndicalisme agricole et des parlementaires, pour la conservation jusqu'en 2020 du dispositif d'exonération pour l'emploi saisonnier occasionnel.

Pour l'ensemble des trois collèges, nous pouvons ajouter, avec la suppression du régime étudiant de sécurité sociale, la possibilité pour les étudiants de rester affiliés dans le régime obligatoire d'assurance maladie de leurs parents. Autrement dit, les enfants d'exploitants agricoles ou de salariés agricoles qui s'inscrivent dans un établissement de l'enseignement supérieur pourront rester affiliés à la MSA. C'est un acquis important, tant la tentation de la Direction de la Sécurité Sociale était grande d'affilier tous les étudiants au régime général !

Enfin, la mise en place du tiers-payant généralisé dispensera le bénéficiaire de faire l'avance des frais médicaux et ainsi d'améliorer l'accès aux soins de tous les patients.

Beaucoup reste encore à faire en matière d'égalité sociale puisque nous plaçons toujours pour une revalorisation des pensions d'invalidité des exploitants. Ce sujet a de nouveau été évoqué auprès des conseillers du ministre de l'agriculture fin mars ; nous espérons le faire intégrer dans la prochaine loi de financement de la sécurité sociale.

2) Les épisodes de crise à répétition

Je l'ai évoqué, ce mandat a par ailleurs été marqué par des crises économiques, climatiques et sanitaires qui ont éprouvé les trésoreries et les revenus des exploitations, et affecté de nombreux exploitants et salariés agricoles.

La MSA a renforcé son accompagnement en prévoyant de 2017 à 2020 une enveloppe annuelle de 30 M€ de prise en charge de cotisations, co-financée avec l'Etat. La MSA a aussi accordé de nombreux échéanciers de paiement et des aides sur ses fonds d'action sanitaire et sociale, tant pour les familles d'exploitants que pour les salariés touchés par du chômage partiel.

Rappelons qu'en 2015, au plus fort de la crise, les prises en charges de cotisations ont atteint 80 millions d'euros.

En 2016, deux enveloppes ont été allouées pour 60 millions d'euros, dont 40 millions d'euros pour le secteur de l'élevage.

Autrement dit sur l'ensemble du mandat 2015-2020, ce sont 260 M€ de prises en charge de cotisations qui ont été versées et ont irrigué l'agriculture en crise.

Nous avons pu également compter sur le soutien de la famille agricole : centres de gestion, chambre d'agriculture, syndicalisme, coopératives. En plus de nos délégués cantonaux, ils nous ont mis en lien avec les adhérents en difficulté pour faire un accompagnement sur mesure.

Depuis, la MSA est restée en alerte en poursuivant **ses actions d'accompagnement social de proximité**, avec les cellules de détection et de prévention des risques psycho-sociaux, ou encore l'amélioration du service d'Agri Ecoute depuis mars 2018. Ce dispositif, disponible 24h/24, permet aux adhérents en situation de mal-être de contacter des psychologues qui disposent d'une écoute professionnelle, et parfois d'engager un accompagnement personnalisé.

Rappelons aussi la mobilisation sans précédent de nos travailleurs sociaux qui proposent un suivi individualisé et confidentiel aux exploitants et salariés en difficulté. Ils montent aussi des actions collectives pour amener les adhérents à faire une pause, à souffler, parler des problèmes, et réfléchir différemment à leur avenir professionnel. Leur santé et leur vie de famille sont en jeu, la MSA se doit de les protéger.

La conjoncture économique est désormais un peu plus favorable puisque les revenus agricoles se redressent même si des secteurs connaissent toujours des difficultés. Nous restons donc mobilisés, même si nos moyens se restreignent sous la pression des pouvoirs publics.

3) La crise sociétale actuelle

Comment enfin ne pas parler de la crise des « Gilets Jaunes » qui s'exprime depuis plusieurs semaines, et qui est la conséquence d'un profond sentiment de déclassement et d'abandon des populations rurales.

Cette situation, qui n'est pas récente, ne nous surprend pas. En effet, la MSA alerte depuis longtemps sur les fractures territoriales.

Ce constat, nous avons pu le faire grâce aux remontées que vous, les délégués cantonaux, vous nous faites. A ce titre, votre rôle de sentinelle est **CAPITAL**.

C'est aussi pour cette raison que la MSA a voulu contribuer au Grand Débat : la Caisse centrale vous a adressé, à chacun d'entre vous, un message vous invitant à participer à cet exercice citoyen et à relayer nos propositions.

Ainsi votre rôle est multiforme : vous devez être à la fois sentinelle pour nous signaler les situations des adhérents en difficulté, mais aussi « lobbyiste » quand nous avons des propositions à faire aux pouvoirs publics, ou aux parlementaires : votre engagement démontre une nouvelle fois la pertinence de notre modèle mutualiste et démocratique.

Ces atouts, nous devons les cultiver mais aussi les adapter pour faire face aux enjeux et évolutions de la protection sociale qui s'annoncent.

II. Les spécificités de la MSA sont des atouts pour préparer demain

La MSA est un régime unique en son genre, pour plusieurs raisons.

1) D'abord, nous sommes un régime **professionnel** :

La MSA gère la sécurité sociale de l'ensemble du monde agricole : les exploitants, les salariés agricoles (de la production et des services), les retraités, parfois les conjoints et les enfants.

Cette diversité est une vraie force et une richesse pour le régime. Il faut que nous restions vigilants face aux réformes à venir, qui voudraient fondre les régimes professionnels dans un régime unique. Que pèserez-vous dans un régime unique ? Aujourd'hui vous pesez 100 % au sein du régime agricole. Accepteriez-vous de peser 5 % dans un futur grand régime public ?

Et qui vous représentera ? Qui comprendra les spécificités de vos métiers, les aléas propres à l'agriculture, et vous apportera des solutions adaptées ?

Nous imposera-t-on le système luxembourgeois, où les caisses agricoles ont été absorbées par une caisse nationale santé et une caisse nationale retraite : il ne reste plus qu'un seul agriculteur dans chaque conseil pour représenter tous les agriculteurs du pays ! Que pèse-t-il ? En plus, les caisses nationales luxembourgeoises sont présidées par un représentant de l'Etat. L'Etat est-il plus efficace que les partenaires sociaux pour gérer les services publics ? A l'heure où le monde rural supplie qu'on le prenne davantage en considération, faut-il continuer à centraliser les lieux de décision à Paris ? Vous jugerez.

2) Deuxième spécificité : le guichet unique

La MSA gère l'ensemble des branches de la sécurité sociale : la maladie, la famille, la vieillesse, ainsi que les accidents du travail et les maladies professionnelles. Elle collecte aussi les cotisations.

Notre guichet unique permet ainsi une prise en charge globale de l'adhérent tout au long de sa vie, de la petite enfance au grand âge.

Un exemple : les « RDV prestations » que nous proposons permettent un examen personnalisé et panoramique de la situation des adhérents pour vérifier s'ils ont fait le plein des prestations auxquelles ils ont droit.

La MSA assure par ailleurs le service de santé au travail pour les salariés et la prévention des risques professionnels.

L'organisation en guichet unique simplifie la vie des assurés mais également des entreprises du monde agricole. Puisqu'en plus du recouvrement des cotisations légales, le guichet unique de la MSA assure le recouvrement des cotisations conventionnelles pour une vingtaine d'organismes nationaux de la sphère sociale et professionnelle agricole.

Tout est fait en une seule démarche, c'est un gain de temps pour l'employeur, même si nous savons que nous devons encore progresser collectivement sur la mise en œuvre de la Déclaration Sociale Nominative. Mais on en voit le bout !

3) Troisième spécificité : La présence sur les territoires

Malgré de fortes contraintes budgétaires et les injonctions des pouvoirs publics qui nous demandent de faire plus avec moins de moyens, la MSA a fait le choix, contrairement à d'autres opérateurs, de préserver sa politique de proximité.

Pour dégager les moyens utiles à cette politique, elle a mis en place des mutualisations de proximité entre caisses voisines afin de rationaliser encore ses services. En revanche, nous avons refusé toute nouvelle fusion, qui nous aurait conduits à perdre notre proximité avec les adhérents, en éloignant encore les lieux de pouvoir.

Pour maintenir notre ancrage territorial, nous avons aussi fait le choix politique de conserver au moins un site de production par département pour préserver l'emploi, et conserver un réseau étoffé d'agences. On aurait pu choisir la facilité, en créant des centres de production « industrialisée » dans quelques grandes villes. Mais nous n'avons pas voulu renier nos valeurs !

De même, nombreux sont les salariés que nous dédions à la relation directe avec les adhérents : nos agents d'accueil, conseillers, travailleurs sociaux, animateurs des échelons locaux, médecins et infirmières du travail, préventeurs. Parfois ce sont plus de 10 % des salariés d'une caisse qui sont ainsi implantés sur le territoire, au plus près de vous.

Ainsi nous gardons l'humain au cœur de la relation avec nos adhérents ! Pourtant nous ne renions pas la modernité : la MSA a investi dans les services en ligne, qui se systématisent auprès des entreprises agricoles et progressent auprès des particuliers. Il s'agit aussi de répondre à un objectif des pouvoirs publics prévu dans le programme Action Publique 2022 = la dématérialisation à 100% des services publics (RSA, PPA, déclarations trimestrielles de ressources) à la fin du quinquennat.

Pour autant, ne perdons pas de vue qu'en plus de la fracture territoriale, il existe une fracture numérique : c'est la raison pour laquelle les publics en difficulté avec les téléservices doivent être accompagnés : pour ne laisser personne au bord de la route, des MSA organisent, souvent à la demande de leurs délégués cantonaux, des actions de formation au numérique pour les seniors, ou les publics en situation de précarité.

En plus, la MSA souhaite renforcer sa présence sur les territoires en investissant dans le projet des Maisons de Services au Public (MSAP), qui visent à accompagner en un seul lieu, tous les publics, dans toutes leurs démarches administratives quotidiennes.

Le concept porté par la Poste est intéressant mais la qualité de service est souvent insatisfaisante.

C'est la raison pour laquelle nous proposons des MSAP qui s'appuieraient sur les trois atouts de la MSA :

- 1 - Des salariés MSA habitués à renseigner les assurés et connaissant l'ensemble de la protection sociale,
- 2 - Des emplacements en milieu rural qui pourraient être au choix des acteurs locaux : dans des MARPA (maison d'accueil rural pour personnes âgées), des maisons de santé pluridisciplinaires ou des locaux mis à disposition par de petites communes,
- 3 - Un service enrichi comprenant un accueil de premier niveau pour l'ensemble des assurés **ruraux**, puis, si besoin, des rendez-vous prestations pour lister l'ensemble des prestations auxquelles peut prétendre l'assuré, en utilisant le portail numérique des droits sociaux.

Nous sommes dans l'attente d'un arbitrage favorable des pouvoirs publics sur cette proposition.

La MSA s'implique par ailleurs dans de nombreux autres dossiers comme la lutte contre les déserts médicaux (nous y reviendrons), ou la prévention. En partenariat avec les ARS, les Carsat, la Mutualité Française, nous proposons des ateliers de prévention sur la nutrition, la perte de mémoire, l'équilibre, etc. sur tout le territoire national.

Enfin, notre offre de services peut varier selon les départements en fonction de leurs besoins : ainsi, des MSA soutiennent la téléassistance, l'aide à domicile, le portage de repas, les MARPA, les micro-crèches, l'insertion dans l'emploi et les centres de vacances. Ainsi, l'offre de services en chiffres c'est :

- Plus de 210 structures réparties sur l'ensemble du territoire ;
- 9000 salariés ;
- 210 000 clients ;
- 3,4 millions d'heures de services à la personne.

Les associations qui portent ces services sont les filles de la MSA, elles ont été créées à son initiative pour compléter sa mission de service public. Nous sommes le seul régime de sécurité sociale à le faire ! Et nous proposons ces services à tous les habitants des territoires ruraux et péri-urbains.

Tous ces exemples démontrent que la MSA incarne, selon l'expression de notre nouveau Directeur Général, M. François-Emmanuel BLANC, la «protection sociale du dernier kilomètre» dans les territoires ruraux.

Ce modèle unique, tout le monde l'envie, mais nous avons besoin de moyens et d'un environnement favorable pour le faire vivre.

III.L'enjeu des réformes sociales

Nous devons être vigilants pour que le contenu des prochaines réformes sociales ne remette pas en cause ce qui fait la réussite du modèle MSA.

1) La réforme des retraites

Le premier dossier concerne la réforme des retraites.

La MSA est favorable à la mise en place d'un système universel mais plaide pour le maintien d'une pluralité d'opérateurs, gage de sécurité et de préservation des spécificités.

Nous sommes très attentifs aux travaux du Haut-commissariat à la réforme des retraites (HCRR), en particulier ceux qui portent sur la possibilité de mettre en place une caisse nationale retraite qui viendrait se substituer aux régimes existants.

Disons-le franchement, nous sommes profondément opposés à cette hypothèse qui viendrait remettre en cause le guichet unique et la simplification du service que nous rendons à nos adhérents.

A l'heure où l'Etat prône la simplification, comment pourrait-il vouloir que nos futurs retraités, qui ont parfois été couverts par une caisse unique tout au long de leur carrière – la MSA – soient forcés de composer avec un autre organisme en fin de carrière ?

S'ils ont une question lors du remplissage du dossier, devront-ils contacter une plateforme parisienne ?

Qui les recevra à proximité de leur domicile ?

Comment cette caisse nationale retraite sera-t-elle à même de liquider la retraite des exploitants, si elle n'est pas en mesure de vérifier s'ils ont cédé leurs parcelles ? Gèrera-t-elle aussi le parcellaire agricole et ses multiples spécificités ?

J'appelle donc à la plus grande vigilance. Si nécessaire, nous appellerons les 24.000 délégués, dont vous faites partie, à se mobiliser auprès des pouvoirs publics pour faire entendre nos propositions. Il faut réformer la retraite, mais sans créer un système hyper-centralisé, un monstre froid qui serait pire que l'existant.

Nous, nous savons pour qui nous travaillons, et nous nous battons pour porter chaque année de nouvelles mesures d'équité sociales :

- L'alignement des taux de cotisations des agriculteurs sur les artisans/commerçants,
- La mise en place d'un minimum retraite autour de 85% du SMIC pour les exploitants,

- La vigilance également sur les retraites des salariés : ceux qui ont eu des carrières hachées peuvent avoir de faibles pensions, peu revalorisées actuellement comme vous le savez,
- La possibilité de partir de manière anticipée pour les exploitants qui ne peuvent plus assumer leur activité, par une simplification de la retraite progressive,
- Et pour tous, la mise en œuvre du répertoire unique des carrières, qui donnera aux futurs retraités un maximum d'information pour se projeter et choisir le moment le plus pertinent pour partir à la retraite. Sachez que la MSA est la cheville ouvrière de ce répertoire, qui servira à tous les autres régimes.

Autre sujet important :

2) La réforme de la santé :

La MSA souhaite jouer pleinement son rôle dans la concrétisation de la nouvelle stratégie nationale de santé portée par la Ministre de la Santé, et veut également se démarquer du régime général et mettre en avant ses particularités.

La MSA vous entend, vous les délégués, quand vous faites remonter les difficultés d'accès aux soins dans le milieu rural. A ce jour, la MSA a soutenu plus de 200 maisons de santé pluri-professionnelles sur les 680 maisons de santé pluri-professionnelles situées en zones déficitaires.

Nous informons aussi les jeunes professionnels de santé en fin d'études, sur l'exercice de la médecine en milieu rural, et en accompagnant leur projet d'installation.

Troisième sujet important :

3) La réforme de la dépendance

Je ne dirai que quelques mots sur ce dossier puisque le rapport LIBAULT a été rendu il y a quelques jours. Plusieurs précisions sont attendues.

Ici aussi la vigilance s'impose, même si le rapport propose de mettre en place «un guichet unique du grand âge», modèle d'organisation qui nous rappelle un concept familial ... Tout le monde nous l'envie, ce guichet unique, mais qui sait vraiment le faire, à part nous ?

Le rapport préconise par exemple un recentrage des activités et des fonds vers les ARS et les conseils départementaux.

Cette proposition interroge sur le devenir de nos fonds d'action sanitaire et sociale et de notre compétence pour les personnes en GIR 5 et 6, autrement dit les personnes encore peu dépendantes ? Aujourd'hui, elles ont une retraite à la MSA, elles ont donc le réflexe de nous appeler quand elles ont besoin d'une aide à domicile. Nous nous sommes organisés pour évaluer leurs besoins de façon très professionnelle, et apporter une aide sociale le plus rapidement possible. Nous avons même été précurseurs dans la délivrance en urgence des aides, pour les personnes qui rentrent chez elles après une hospitalisation. Demain, faudra-t-il que notre adhérent malade, ou sa famille surchargée, contacte une énième structure ?

Ce sujet ne manquera pas de nous mobiliser dans les prochaines semaines. Soyons unis, déterminés et en ordre de marche dans les mois et années à venir.

Nous devons également nous projeter à court, moyen et long terme.

IV. Le projet stratégique 2025 et la mobilisation sur les élections MSA 2020

Pour assurer son avenir, la MSA devra relever deux défis importants : concrétiser son nouveau projet stratégique et réussir les élections 2020.

1) Le projet stratégique

Ce projet est le fruit d'une démarche de co-construction avec les 35 caisses qui ont exprimé leurs positions depuis juillet dernier, et partagé leurs innovations.

L'objectif ici est de s'appuyer sur un projet fédérateur et dynamique sur lequel on pourra construire l'offre de services de la MSA à l'horizon 2025.

La réflexion arrive à son terme et 5 axes stratégiques ont été dégagés, qui sont le creuset de nos futures actions.

Rappel des cinq axes :

- Garantir aux adhérents un service homogène et performant, en traitant les demandes de nos adhérents dans des délais satisfaisants en tous points du territoire. Les mutualisations de moyens, qui ont conduit près de 40 % de nos salariés à changer de métier et à se former pendant plusieurs mois, ont parfois dégradé nos délais. Nous sommes en train de les réduire, il faut poursuivre l'effort.
- Nous devons aussi développer nos activités et nos partenariats au service des territoires ruraux, et des entreprises. J'ai déjà cité plusieurs exemples, j'en ajoute un : nous devons apporter un service plus attentionné encore aux entreprises, car leurs besoins évoluent. Il faut que nous personnalisions plus le service qu'on leur rend, selon qu'elles sont grandes et soumises à la DSN, ou petites et peu aguerries aux formalités déclaratives.
- Nous devons aussi accompagner de façon plus personnalisée les élus que vous êtes. Vous êtes une richesse incroyable, mais nous ne connaissons pas toujours bien vos centres d'intérêt. Nous ne vous apportons pas toujours les arguments qui vous aideraient dans l'exercice de vos missions, au contact des adhérents. Nous pouvons progresser ! Nous y serons obligés si nous voulons mettre en place une stratégie d'influence qui permettra de faire connaître nos idées aux décideurs.

Nous vous demanderons de vous mobiliser davantage pour de grandes causes, et nous vous fournirons la boîte à outils dont vous aurez besoin pour ce faire.

- 4^{ème} axe : il nous faudra gagner encore en productivité pour ré-investir nos gains au service des territoires ruraux, si l'Etat ne nous les confisque pas ...
- 5^{ème} axe : prendre soin des salariés des caisses également. Ils sont 16.000 à votre service. Nous avons encore dû supprimer plus de 1.300 postes en 5 ans, il faut faire comprendre aux pouvoirs publics que tous les efforts possibles ont été faits, que nous arrivons «à l'os» et risquons de dégrader le service.

Ces orientations seront mises au vote lors de l'AG centrale de juin 2019, puis mises en œuvre tout au long du prochain mandat jusqu'en 2025.

Dernier enjeu, de taille :

2) Les élections MSA en janvier 2020

Nous voterons en janvier prochain.

Mais c'est maintenant que nous préparons les conditions de la réussite. Je n'ai donc qu'un seul mot d'ordre sur ce sujet : mobilisation générale !

D'ailleurs, tout est imbriqué : la mise en œuvre du projet stratégique, dont je viens de parler, sera forcément simplifiée si les élections MSA 2020 sont une réussite : nous serons plus forts pour négocier les moyens utiles.

Il est donc capital que :

- Le taux de participation soit le plus élevé possible : à l'image des élections des chambres d'agriculture, je vous invite dès maintenant à mener la campagne dans vos cantons.
- Pour que nos adhérents puissent voter, il faut trouver des candidats dans TOUS les cantons. Objectif : zéro zone blanche ! quel que soit le collège !

Avec la réforme des cantons il y aura moins de délégués cantonaux, mais la motivation des futurs élus devra être forte car nous les solliciterons davantage. C'est maintenant que vous devez faire naître des vocations !

Ces élections quinquennales constituent un baromètre que les pouvoirs publics regarderont de près pour évaluer l'attachement de nos adhérents à la MSA.

Aussi je compte sur nous tous :

- sur vous les 24.000 délégués cantonaux,
- sur les 16.000 salariés de la MSA et les 9.000 salariés de ses associations pour porter le message. Nous sommes 50.000 fantassins, la victoire est à portée de bras !

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION DE CHARLES de LA VERPILLERE (Député - 2^{ème} circonscription de l'Ain)

J'ai beaucoup apprécié la lucidité du discours du Président CORMERY.

Je tiens à remercier l'ensemble des participants à cette Assemblée Générale et tout particulièrement Pascal CORMERY, Président de la CCMSA, Olivier de SEYSSEL, Président de la MSA Ain-Rhône, Morgan MERLE, Président des JA de l'Ain, Jean Marc GEORGE, Directeur de la MSA Ain-Rhône, les dirigeants agricoles, les délégués et les Administrateurs.

J'interviens aujourd'hui en tant que député et représentant de Damien ABAD Député, 5^{ème} circonscription de l'Ain, Xavier BRETON, Député, 1^{ère} circonscription de l'Ain, Bernard PERRUT, Député 9^{ème} circonscription du Rhône et Patrice VERCHERE, Député 8^{ème} circonscription du Rhône. Je représente également Jean DEGUERRY, Président du Conseil Départemental de l'Ain.

En tant qu'Elu local, je suis très sensible à la profession agricole et aux actions menées par la MSA sur les territoires ruraux pour les animer. Je citerai parmi les actions menées en faveur des personnes âgées la MARPA de Serrières de Briord. Pour les jeunes, je pense notamment au Lycée de Cibeins mais aussi à la MFR de la Saulsaie à Montluel. Ce monde rural, ces territoires en difficultés ne pourront vivre que si l'agriculture mais aussi la MSA et toutes les Institutions qui accompagnent les agriculteurs continuent à y œuvrer.

Je noterai par ailleurs la nécessité de passer au tout numérique notamment en ce qui concerne la DSN. Il est à souligner que le département de l'Ain sera entièrement raccordé à la fibre optique d'ici à 2021.

Je pense qu'une réflexion sur l'avenir des régimes de retraite est indispensable. Je ne suis pas opposé au principe de rapprochement, d'harmonisation voire d'unification mais il faudra mettre en avant les spécificités de la profession agricole. Je ne suis pas persuadé que cette réforme aboutisse dans un avenir proche, sinon sous la forme d'une loi d'orientation, j'émetts en cas des doutes pour les 5 ans à venir. Il ne faut pas que l'on s'en tienne au problème de l'âge de départ à la retraite. Il faut également penser au montant de la pension, à la pérennité, au mode d'indexation. Il faudra aussi réfléchir au mode de financement de la dépendance, 5^{ème} risque de la Sécurité Sociale.

Je souhaiterais dire un mot sur la PAC. Cette année, il y a des élections européennes et l'un des enjeux sera de pérenniser la PAC et le budget qui y est consacré. Les députés qui seront élus devront se pencher sur le budget pluriannuel.

Je voudrais aussi insister sur l'engagement des jeunes. Les Elus MSA sont bénévoles d'où la difficulté à trouver des jeunes prêts à s'engager.

Je vous remercie pour votre attention.

La séance est déclarée close par le président Olivier de SEYSSEL qui remercie les participants présents et les invite à se rendre dans la salle de restauration pour terminer la journée par un moment de convivialité.

Le secrétaire de séance



Jean-Marc GEORGE
Directeur Général

Le Président



Olivier de SEYSSEL